

**Allocution de l'Ambassadeur Nihat Akvol, Délégué suppléant  
du Gouvernement turc devant la 5<sup>ème</sup> Session de la Convention**

*Bruxelles, le 6 juin 2002*

**Espace de liberté, de sécurité et de justice : le rôle de l'Union et des Etats membres**

1. L'instauration d'un Espace européen de liberté, de sécurité et de justice, indissociable de la création d'un marché unique et d'un espace économique commun, est un des objectifs de l'Union depuis le Traité d'Amsterdam.

Cet objectif échappe clairement aux Etats membres individuels et revient à l'Union. Son caractère prioritaire s'est affirmé avec éclat depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001. Depuis lors, l'opinion publique européenne a pris conscience qu'il s'agissait d'une obligation incontournable et d'une responsabilité commune. La perspective du grand élargissement de l'Union ne fait que renforcer cette conviction. Le terrorisme et la criminalité étant de plus en plus organisés à l'échelle internationale, la lutte contre ces fléaux ne peut être efficace que si elle est organisée à son tour d'abord à l'échelle internationale et donc européenne. Dans les questions de justice et de sécurité, la dimension de politique extérieure est évidente et devra être prise en compte davantage à l'avenir.

2. La Turquie soutient pleinement les efforts déjà déployés dans cette direction par l'Union et partage les orientations esquissées pour l'avenir par la Commission européenne dans son « Projet pour l'Union européenne ».

Nous avons tous, Etats membres et pays candidats ; un intérêt commun essentiel à construire dans les meilleurs délais un véritable Espace européen de sécurité et de justice sans lequel la liberté ne serait pas pleinement effective. L'appui de la Turquie n'a rien de circonstanciel et d'égoïste. Mon pays a choisi d'adhérer à l'Union notamment parce que les Traités européens garantissent à tous –citoyens européens et ressortissants des pays tiers résidant régulièrement dans l'Union-, la suprématie du droit ainsi que le respect des règles démocratiques et des droits de l'homme. Les trois éléments sont précisément au cœur de l' Espace européen de liberté, de sécurité et de justice.

3. Comme elle l'a déjà déclaré antérieurement, la Turquie est convaincue que le suivi de l'Europe élargie s'inscrit dans le cadre d'une communautarisation accrue, ce qui implique notamment l'abandon d'une stratégie à trois piliers – le 3<sup>ème</sup> étant transféré dans le 1<sup>er</sup>- et la généralisation de la méthode communautaire dont l'élément le plus original et fécond est l'existence d'un droit d'initiative exercé de manière indépendante, ce qui a permis une bonne synergie entre le Commission, le Conseil et le Parlement, triangle incontournable en l'absence d'un Etat européen doté d'un gouvernement européen qui ne constitue d'ailleurs pas notre choix.

Des éléments de souplesse, de flexibilité et de progressivité ont été, à juste titre, retenus dans le document de la Commission pour tenir compte –dans le respect des valeurs fondamentales de l'Union- des spécificités et des traditions nationales qui s'attachent souvent à l'exercice de la justice et au maintien de la sécurité dans les Etats membres. C'est une approche équilibrée à laquelle la Turquie est favorable.

4. Pays-carrefour et pays de transit aux vastes frontières, la Turquie est particulièrement attentive aux questions relatives à l'immigration et à l'asile, à la surveillance des frontières et à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé.

Ces questions ne pourront pas être traitées exclusivement sous l'angle judiciaire et répressif, sans tenir compte des disparités de développement et de niveau de vie qui sont à la racine des flux migratoires et des organisations criminelles. Il conviendra également d'assurer une collaboration plus étroite avec les pays limitrophes de l'Union élargie, dans le cadre d'une politique extérieure de proximité enrichie avec un volet de coopération financière.

Une des plus importantes menaces contre l' Espace européen de liberté, de sécurité et de justice est le terrorisme qui ne connaît ni religion ni géographie. On ne peut accepter qu'un pays tolère des organisations terroristes qui planifient et exécutent des actes de terrorisme dans d'autres pays, sous prétexte que ces actions n'ont pas lieu chez lui. Les Etats membres devront montrer une solidarité exemplaire pour la sécurité et la stabilité des composantes de l'Union. Nous devons équiper cette Union pour faire face aux manœuvres et aux subterfuges des organisations terroristes.

La Turquie soutient les mesures prises ces derniers temps dans l'Union européenne pour combattre le terrorisme. Nous soutenons les perspectives d'une coopération accrue pour le contrôle des frontières externes de l'Union. Nous estimons nécessaire d'accroître les compétences d'Europol, tout en assurant le contrôle légal de cette organisation.